

La Sécurité des Biens, des Piétons et des cyclistes, la sécurité Routière

Bien que le dispositif de vidéo protection ne soit pas toujours très populaire, il convient de constater que beaucoup finissent par apprécier son efficacité. Il contribue largement à la lutte contre la délinquance ou aux incivilités. Nous compléterons ces équipements dans tous les lieux sensibles et notamment sur les parkings, au carrefour de l'Orme, à Pollet, à Port Galland.

Pour compléter ce dispositif nous adhérerons par exemple à « Participation Citoyenne ».

Ces sujets sensibles de sécurité feront l'objet d'un débat public afin d'obtenir vos avis, nous avons déjà un dossier d'études sur ce sujet que nous pouvons exploiter.

Avec le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents), de la CCPA et des services de l'État, nous nous efforcerons de renforcer la sécurité et la propreté des plages de la rivière. Nous proposerons à la CCPA de créer une police intercommunale afin d'agir rapidement pour vous protéger lors des incivilités près de la rivière et agir contre les stationnements anarchiques. Nous pourrions aussi mutualiser une police municipale avec d'autres communes voisines.

Nous renforcerons aussi la sécurité du stade afin d'éviter les dégradations liées à l'installation sauvage des caravanes.

La sécurité des piétons et des cyclistes sera une de nos priorités, elle sera étudiée systématiquement lors de travaux et d'aménagement de voiries.

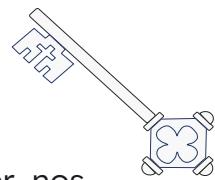
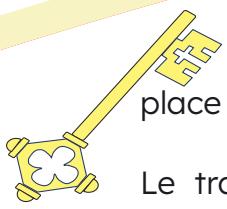
Les accès à l'école, aux arrêts de bus, au clos municipal et à l'AJRC seront traités en priorité.

Il existe un dossier pistes cyclable qui semble ne pas avancer. Nous le reprendrons pour le mener à terme.

Nous aménagerons des pistes cyclables entre le centre village et Pollet et le centre village et les campings. Ces pistes cyclables pourraient passer sur les chemins balisés (ou à baliser).

Nous organiserons des actions ponctuelles de sensibilisation afin de faire réduire la vitesse des usagers de la route. Nous pouvons demander de l'aide aux services de gendarmerie, de la Préfecture ainsi qu'à la DDT pour mettre en





place des actions de prévention.

Le trajet entre l'école et le clos municipal sera sécurisé pour protéger nos enfants et les accompagnants.

La voirie au droit du clos municipal sera modifiée afin de sécuriser les piétons. En effet, nous voulons éviter que les enfants traversent la route une fois déposés par les parents. La commission sécurité sera chargée de ce projet en collaboration avec des parents d'élèves et des habitants du quartier et les associations.

Nous compléterons ces actions par des mesures de vitesse effectuées par un organisme officiel type CAUE qui pourrait aussi cartographier les zones et carrefours dangereux et nous aider sur les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la commune.

Il est fort probable que cette étude nous amène à revoir le plan de circulation, certaines priorités à droite et les zones de stationnement.

